

Notification 2023/011

30 avril 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR LA CMS

Au 30 avril 2023, 44 pour cent des contributions mises en recouvrement pour l'année 2023 avaient été versées au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, ce qui représente 1,426,924 €. Le total des contributions impayées au 30 avril 2023 s'élève à 3,506,882 € (1,779,787 € pour 2023 et 1,727,095 € pour les années précédentes).

Comme communiqué par la Notification 2022/021, la 14^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP) aura lieu du 23 au 28 octobre 2023 à Samarkand, Ouzbékistan.

Conformément au paragraphe 10 de la Résolution [UNEP/CMS/Résolution 13.2](#), les Parties ayant des arriérés de trois ans ou plus devraient être exclues des organes de la Convention et se voir refuser le droit de vote à la Conférence des Parties. En outre, les Parties ayant des arriérés de trois ans ou plus ne sont pas éligibles au financement de la participation de délégués aux réunions de la Convention, conformément au paragraphe 9 de la Résolution susmentionnée.

Le niveau élevé des contributions impayées crée des difficultés pour les opérations du Secrétariat de la CMS. Les Parties ayant des arriérés sont donc priées de régler leurs contributions impayées dans les plus brefs délais.

Il est rappelé aux Parties de vérifier régulièrement l'état actualisé de toutes les contributions mises en recouvrement, publié sur le site web de la CMS : [Contributions des Parties au Fonds d'affectation spéciale de la CMS](#)

Pour faciliter un enregistrement efficace, les Parties à la CMS sont également priées d'indiquer de manière appropriée le code de référence 40MSL dans les paiements effectués au Fonds d'affectation spéciale de la CMS. Une brève notification au Secrétariat de la CMS au moment du paiement serait très appréciée.

En outre, comme l'a recommandé la 53^{ème} réunion du Comité permanent en octobre 2022, les Parties sont invitées à fournir d'autres coordonnées pour les communications sur les contributions évaluées, afin d'augmenter la probabilité que les courriels soient reçus et pris en compte.

Pour toute réconciliation des dossiers et soumission de coordonnées alternatives, veuillez écrire à Mme Leah Kirangu, assistante financière, Secrétariat de la CMS à leah.kirangu@un.org.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>